



MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE BLEUE

SECRETARIAT GENERAL

UNITE DE GESTION DU PROJET SWIOFISH2

LETTRE DE DEMANDE DE COTATIONS

Réf : Consultation de Prestataire de service DC N° 02-2022/FRN/UGP-SWIOFish2

Objet : Acheminement des prélèvements de produits de la Pêche pour analyses officielles dans le cadre de la réalisation des plans de surveillance sanitaires 2020 & 2021 de l'Autorité Sanitaire Halieutique jusqu'aux Laboratoires Accrédités Internationaux retenus.

Madame, Monsieur,

L'Unité de Gestion du Projet SWIOFish2, par le biais du Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue (MPEB) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour l'Acheminement des prélèvements de produits de la Pêche pour analyses officielles dans le cadre de la réalisation des plans de surveillance sanitaires 2020 & 2021 de l'Autorité Sanitaire Halieutique jusqu'aux Laboratoires Accrédités Internationaux retenus.

1. Ces prestations sont à exécuter dans un délai de **quinze (15) jours** à partir de la date de réception de l'ordre de service de commencer les prestations.
2. La passation du marché sera conduite par Demande de Cotation, conformément au Paragraphe 3.5 des Directives de l'IDA pour la passation des marchés fournitures, de travaux et de services (autres que services de consultants), version janvier 2011.
3. A cet effet, veuillez transmettre au projet votre meilleure offre sur la base des Termes de Références disponible au site du projet www.swiofish2.mg.
4. La date limite de remise des offres est au plus tard le **15 Juillet 2022 à 10 heures 00 minutes** sous enveloppe cachetée adressée à :

Monsieur le Responsable de la Passation des Marchés du Projet SWIOfish2
Bureau de la Passation des Marchés du Projet SWIOFish2,
Lot II A 128 SGB, Jadiambola Nanisana - Antananarivo 101- MADAGASCAR

avec la mention « Consultation de Prestataire de services DC N° 02-2022/FRN/UGP-SWIOFish2 pour Acheminement des prélèvements de produits de la Pêche pour analyses officielles dans le cadre de la réalisation des plans de surveillance sanitaires 2020 & 2021 de l'Autorité Sanitaire Halieutique jusqu'aux Laboratoires Accrédités Internationaux retenus.

5. L'offre, conformément à la législation fiscale en vigueur doit inclure l'Impôt sur les Marchés Publics (IMP) qui sera retenu à la source lors de paiements.
6. Les offres doivent être valides pendant une période de *soixante (60) jours* suivant la date limite de dépôt des offres.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à Antananarivo, le 30 Juin 2022

Le Coordinateur National

